

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Grandes cultures n° 4 du 15 09 2020



Campagne 2020-2021



**A retenir cette semaine :**

### **Colza :**

- Arrivée des grosses altises dans les pièges, mais peu d'attaques sur les feuilles. 36% des parcelles sont à 4 feuilles et plus et sont sorties de la période de risque. Pour les autres, la surveillance est de rigueur.
- Repousses de céréales toujours bien présentes.

### **Sommaire**

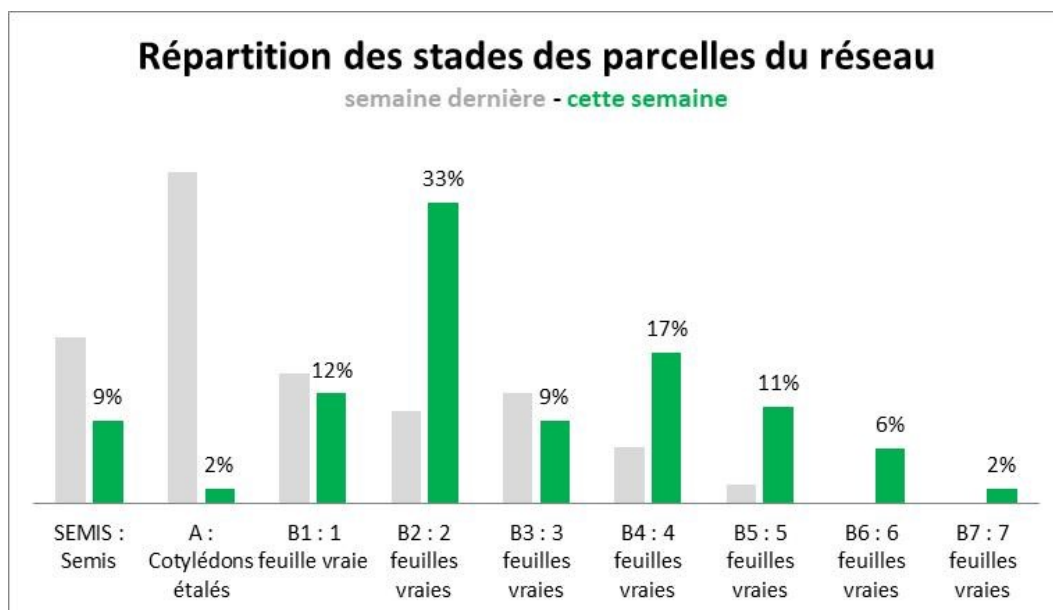
Colza	p 02
Tournesol	p 07
Betterave	p 08



### Réseau 2020-2021

Le réseau BSV Bourgogne - Franche Comté est actuellement en train de se constituer. Le BSV de cette semaine est rédigé à partir de l'observation de 66 parcelles.

### Stades des colzas



36% des parcelles atteignent ou dépassent le stade 4 feuilles (stade clé dans la lutte contre les altises). Elles sont principalement situées dans les départements 58, 89 et 21. C'est principalement dans le département 39 que se trouvent les colzas les moins avancés.

L'absence d'eau reste pénalisante, avec fréquemment des flétrissements de feuilles pour les plantes levées ou des graines encore bloquées en terre. Dans certaines parcelles, les repousses de céréales aggravent encore la situation en concurrençant fortement les colzas.



### Mise en œuvre des pièges

Les pièges doivent être mis en place dès l'implantation des colzas.

Pièges à limaces et cuvettes jaunes : voir BSV précédents.

### Ravageurs

Petites et grosses altises peuvent se retrouver dans les pièges.

### Grosses altises (altises d'hiver)



E. Courbet (CA70)

Comme indiqué la semaine dernière, les variations de températures (période fraîche, suivie d'un réchauffement) ont déclenché les premiers vols un peu plus massifs de grosses altises.

Il est urgent de mettre en place les cuvettes jaunes. La grosse altise est facilement reconnaissable avec ses pattes en forme de « cuisses de grenouilles ».

Cependant le risque s'apprécie selon le nombre de plantes touchées et l'intensité des morsures (seuils indicatifs et période de risque identiques aux petites altises, voir ci-contre).



E. Courbet (CA70)



Une majorité des grosses altises du colza en région BFC présentent des résistances aux pyrèthrinoïdes.

- **Période de risque** : depuis la levée jusqu'au stade 3 feuilles.
- **Seuil indicatif de risque** : 8 pieds sur 10 portants des morsures **et** 25% de la surface foliaire détruite.

En présence de la petite et de la grosse altise il est bien difficile d'identifier la responsable des morsures.

- **Observations** : les grosses altises sont présentes dans 1/3 des pièges enterrés. Le nombre d'individus piégé est faible mis à part dans 3 parcelles (voir ci-dessous).



Département	Commune	Nombre de grosses altises dans le piège enterré
21	VIANGES	1
39	AUTHUME	1
21	FONTAINE-FRANCAISE	1
89	LICHERES-PRES-AIGREMONT	1
70	VELESMES-ECHEVANNE	1
39	ANNOIRE	1
39	CHAMPDIVERS	1
21	IZEURE	2
58	ARQUIAN	2
39	CHAUSSIN	2
21	MENESBLE	2
21	RIEL-LES-EAUX	2
39	AUGERANS	3
70	PESMES	3
21	BLIGNY-SUR-OUCHÉ	5
58	PREMERY	5
21	TIL-CHATEL	10
70	MONT-SAINT-LEGER	35
21	BEIRE-LE-CHATEL	46

#### Altise des crucifères ou petites altises



*Petite altise et morsure sur colza au stade cotylédon, E. Joudelat (CA89)*

**La vigilance doit se porter en priorité en bordure de parcelle.**

**Dans les zones où des repousses de colza sont présentes, la destruction de celles-ci entraîne un déplacement de population et donc augmente le risque.**





Grandes cultures n° 4 du 15 09 2020

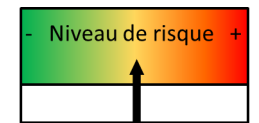
**- Analyse du risque pour la petite altise ou/et la grosse altise :**

Seulement 2 parcelles du réseau font état de plus de 8 pieds sur 10 avec des encoches : SAINT-LOTHAIN (Jura) et LICHÈRES-PRÈS-AIGREMENT (Yonne). Mais le seuil des 25% de la surface foliaire détruite n'est dépassé dans aucune parcelle du réseau.

- pour les colzas à plus de 4 feuilles vraies, le risque est faible.



- pour les colzas qui sont entre le stade cotylédons et le stade 3 feuilles, le risque est faible à élevé selon les observations de notre réseau de parcelles. Surveiller les bordures de parcelles en priorité. La vigilance est de mise, d'autant plus si la croissance du colza est perturbée par le sec.



**Remarque :** il est possible selon la pluviométrie que les repousses de colzas de l'année dernière lèvent en même temps que les colzas de l'année. Dans ces conditions le risque de déplacer les petites altises en détruisant les repousses à proximité est accru. Attendre que les nouveaux aient dépassé la période de risque (4-5 feuilles) est préférable.

**Noctuelles terricoles**

Dans une parcelle de Haute-Saône et hors réseau (Yonne et Nièvre), des dégâts de noctuelles terricoles sont signalés.

Ces larves vivent à quelques centimètres sous terre et rongent le colza au niveau du collet. On observe alors des plantes rougeâtres et flétries dont la partie aérienne n'est plus reliée aux racines.

La lutte curative est très complexe car ces insectes vivent essentiellement sous terre.



Noctuelle terricole et dégâts sur colza, MA. Loiseau (CA89)

**Autres ravageurs**

**Pucerons :**

- Apparition des 1ers pucerons verts à VILLEBOUGIS (89).
- Des pucerons cendrés sont signalés dans une parcelle à ARCEY (25).



### Criquets :

Une parcelle à GY L'ÉVÊQUE (89) et une à CHAIGNAY (21) avec présence de criquets italiens.

Ces insectes, fréquemment observés cet été, ont été favorisés par l'hiver doux et le printemps sec. Leur présence est d'autant plus importante que la parcelle est séchante et qu'il n'y a pas eu de travail du sol. Les symptômes observés sont similaires à des dégâts de limaces.

La responsabilité des criquets n'est pas formellement établie, néanmoins d'autres dégâts sont aussi suspectés en Haute Saône (parcelle de colza entourée de prairie) et dans l'Yonne (repousses de colzas dans le sud auxerrois). A SAINT-AUBIN (39), des criquets ont été trouvés dans la cuvette alors que le colza n'était pas levé.

Par ailleurs il est certain que ces animaux recherchent des plantes « vertes » pour se nourrir (importantes destructions de légumineuses fourragères en Lozère en juillet).

Le risque est difficilement estimable.



*Criquet italien*  
E. Courbet (CA70)



*Dégâts sur colza*  
CL. Lévêque (CA89)



*Dégâts sur féverole associée*  
CL. Lévêque (CA89)

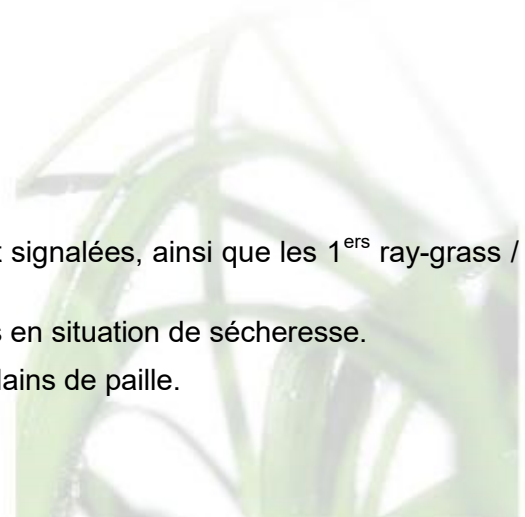
### **Adventices**

- **Seuil indicatif de risque** : 5 à 10 repousses de céréales / m<sup>2</sup>.

- **Observations** : Les repousses de céréales sont fréquemment signalées, ainsi que les 1<sup>ers</sup> ray-grass / vulpins / bromes.

La concurrence à l'eau est d'autant plus rude que nous sommes en situation de sécheresse.

La vigilance est aussi de mise à l'emplacement des anciens andains de paille.







Repousses d'orge, P. Chopard (CA39)



Ray-grass et brome, E. Courbet (CA70)

- **Analyse de risque** : Le risque est élevé en cas de présence de graminées.



Les récoltes sont en cours.

De nombreuses parcelles présentent des différences de maturité dues aux hétérogénéités intraparcellaires. Elles nécessiteront sans doute une récolte en plusieurs fois pour limiter les pertes par sur-maturité.

### Récoltez au bon stade



L'observation des plantes, notamment des capitules, doit vous permettre d'identifier le stade optimal de récolte. Les valeurs d'humidité sont indicatives. Elles peuvent varier en fonction des régions, du contexte climatique, du taux d'impuretés, de l'état sanitaire des capitules et de leur taille.

Photo : Terres Inovia



# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

## BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Grandes cultures n° 4 du 15 09 2020



Pour toute information sur l'état sanitaire de la betterave sucrière, retrouvez le BSV betteraves sur le site de la Chambre régionale d'agriculture, en cliquant [ici](#).

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et rédaction animée par ARVALIS-Institut du Végétal, Terres Inovia et les Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - AGRIDEV - AGRI SUD EST - AGRODIFFUSION - ALTERNATIVE - AMDIS - BOURGOGNE DU SUD - SAS BRESSON - CA 21 - CIA 25 90 - CA 39 - CA 58 - CA 70 - CA 71 - CA 89 - CHAYS - SARL COURTEJOIE - DIJON CEREALES - EPIS CENTRE - FAIVRE SAS - FREDON - MOULIN JACQUOT - MINOTERIE GAY - GIROUX SAS - INTERVAL - KRY SOP - SARL LEGUY - ETS RUZE - SEINE YONNE - SENOGRAIN - SEPAC - SOUFFLET AGRICULTURE - TEOL - TERRE COMTOISE - YNOVAE

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action co-pilotée par le **Ministère chargé de l'Agriculture et le Ministère chargé de l'environnement**, avec l'appui financier de l'**Agence Française pour la Biodiversité** par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2 ».

Avec la participation financière de :

